

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Brigitte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_096 : FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2024/01

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

La présente Décision Modificative 2024/01 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, des Transports Urbains et du Centre Aquatique de la CABA.

Ainsi, en ce qui concerne le Budget Principal, il est proposé des ajustements sur la section d'investissement. Des ajustements entre les lignes budgétaires sont opérés pour prendre en compte des surcoûts pour le projet lié à l'aménagement du pôle enfance/ludothèque de la médiathèque ainsi que des travaux à réaliser concernant les bâtiments de la Plantelière. Dans le même temps, des crédits sont disponibles et peuvent être dégagés sur des travaux qui sont reportés en 2025 (restaurant des Carmes et mises aux normes sur l'aire d'accueil des gens du voyage des Dinandiers, Aurillac).

Sur la section de fonctionnement de ce même budget, une mission d'accompagnement à l'élaboration des conventions pluriannuelles dans le cadre du Contrat de Ville 2014/2030 va être lancée.

Deux nouvelles subventions à verser aux associations doivent être identifiées dans le budget. La première vise à soutenir l'organisation de la 4^{ème} étape du Tour du Cantal cadets le 15 juin à Vezels-Roussy, la seconde concerne l'organisation du Salon des Maires et des Collectivités du 4 octobre 2024 par l'AMF15.

De plus, des subventions complémentaires ont été perçues concernant les diverses animations réalisées à la médiathèque, elles viennent abonder la ligne budgétaire prévue à cet effet.

En ce qui concerne le Budget Annexe de l'Assainissement, des crédits d'investissement supplémentaires sont nécessaires pour comptabiliser à la fois en dépenses et en recettes l'opération sous mandat pour l'avenue Louison Bobet à Ytrac. Des crédits sont également nécessaires pour permettre le paiement des soldes des marchés pour l'opération de mise aux normes de l'assainissement de Mandailles (soldes des marchés non reportés fin 2023). En fonctionnement, une nouvelle adhésion à l'Association ARTANC doit être actée.

Sur le Budget Annexe des Transports Urbains, les crédits nécessaires à l'apurement du déficit constaté sur la régie des transports lors de la remise de service du 3 avril dernier doivent être inscrits. Une délibération concernant ce déficit est présentée ce même jour devant le Conseil Communautaire.

Et pour conclure, sur le Budget Annexe du Centre Aquatique, un redéploiement mineur de crédits entre comptes est présenté sur la section de fonctionnement sans en modifier les équilibres budgétaires.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative 2024/01 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, des Transports Urbains et du Centre Aquatique de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.